4WEBWALL · CHECKLIST TPE 2027

Facturation électronique en France : 16 vérifications avant le 1er septembre 2027

Réception obligatoire depuis septembre 2026 · Émission et e-reporting selon les opérations à partir de septembre 2027 pour les TPE/PME.

☐ 01. Identifier les clients B2B français, les particuliers et les clients étrangers.

☐ 02. Vérifier les opérations particulières et éventuelles exonérations.

☐ 03. Confirmer la plateforme agréée de réception sur la liste DGFiP.

☐ 04. Tester l’arrivée d’une facture fournisseur.

☐ 05. Vérifier la capacité d’émission B2B avant septembre 2027.

☐ 06. Connaître la plateforme partenaire de notre logiciel compatible.

☐ 07. Vérifier les formats et l’interopérabilité prévus.

☐ 08. Fiabiliser SIREN, raison sociale et adresses clients.

☐ 09. Prévoir les mentions obligatoires supplémentaires.

☐ 10. Tester les avoirs, rejets et corrections.

☐ 11. Examiner le e-reporting pour les ventes B2C/internationales.

☐ 12. Vérifier le traitement des données de paiement applicable.

☐ 13. Tester les exports et les habilitations des utilisateurs.

☐ 14. Comparer le coût total et les limites du forfait.

☐ 15. Prévoir l’export de tous les documents si changement de solution.

☐ 16. Nommer un responsable et documenter l’assistance.

Références : impots.gouv.fr (calendrier, plateformes agréées et fiches TPE/PME). Vérification : 10 novembre 2026. Document pédagogique : ne remplace pas un conseil fiscal personnalisé.